

Facture électronique : ce que les hébergeurs doivent anticiper (2026-2027)

Réception en 2026, émission en 2027 pour les TPE.

La facturation électronique se généralise en France. Voici ce qui vous concerne en tant qu'hébergeur.

Le calendrier

- **1er septembre 2026** : toutes les entreprises (dont la vôtre) doivent pouvoir **recevoir** des factures électroniques.
- **1er septembre 2027** : les PME, TPE, indépendants et micro-entrepreneurs doivent **émettre** leurs factures au format électronique.

Ce qui vous concerne vraiment

La réforme vise les factures **entre professionnels** (B2B) : séminaire, entreprise, voyageur en déplacement pro. Les factures aux **particuliers** n'y passent pas (elles relèvent du « e-reporting »).
Vigilance : un client pro peut exiger une e-facture **dès 2026**.

Comment ça marche

Les factures transitent par une **plateforme agréée**, aux formats normalisés (Factur-X, UBL...).
Non-conformité : **15 € par facture**, plafonné à 15 000 €/an.

MonCA+ génère vos factures et reçus, et suit l'évolution de la réforme pour vous.

■ Essayez MonCA+ gratuitement 7 jours, sans carte bancaire : moncaplus.fr

Information indicative à jour des éléments connus en 2026 ; elle ne constitue pas un conseil juridique ou fiscal. Vérifiez auprès de votre mairie, de votre SIE ou de votre expert-comptable. © Cap sur le Direct — MonCA+